

BREFCENTRE Synthèses

Novembre 2017

Le Cher se caractérise par un taux de recours au travail temporaire supérieur au niveau régional dans la construction. Par ailleurs il enregistre la progression de l'intérim la plus significative des six départements en 2016.

Avec 2 304 emplois équivalent temps plein en 2016, soit 283 de plus qu'en 2015, le Cher concentre 7,8 % des emplois intérimaires ETP de la région Centre-Val de Loire.

Le travail temporaire dans le Cher en 2016

Le rapport entre le nombre d'emplois intérimaires en équivalent temps plein et le niveau des effectifs salariés du champ du secteur privé Acoess-Urssaf (encadré méthodologique) atteint en 2016 dans le département 3,6 intérimaires pour 100 salariés (contre 4,8 pour la région et 3,4 pour la France métropolitaine). La progression départementale est de 0,4 point par rapport à l'année 2015. Ce taux de recours diffère néanmoins selon les secteurs d'activité. La construction présente le taux de recours le plus élevé avec 7,6 EETP pour 100 salariés (contre 6,8 % en région), suivie de l'industrie (6,4 contre 9,1 en région) et du tertiaire (1,7 contre 2,7 en région).

Les secteurs ayant le plus recours à l'intérim sont « la fabrication de machines et équipements » (11,7 intérimaires pour 100 salariés), le « travail du bois, de l'industrie papier et imprimerie » et la fabrication d'équipements électriques (9,8 %).

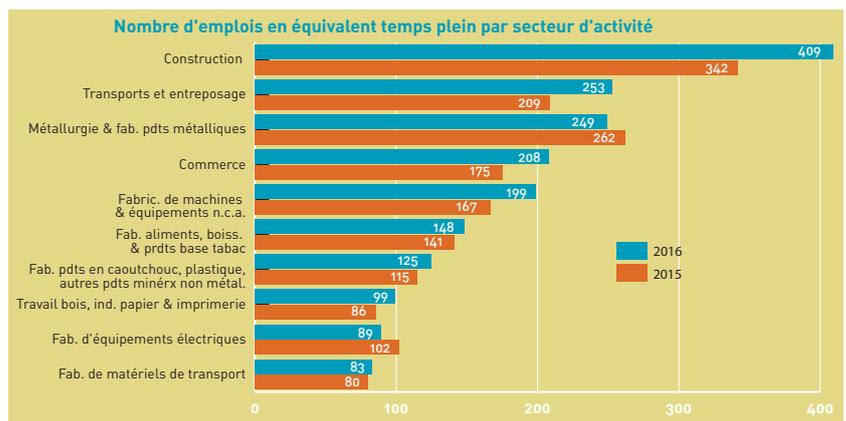
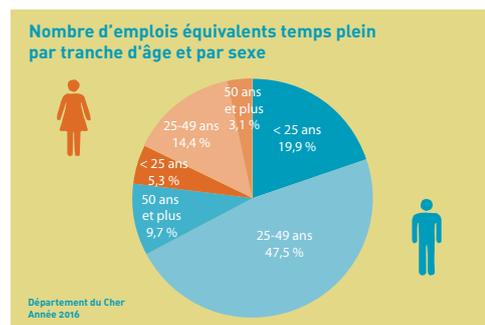
Entre 2015 et 2016, l'ensemble de l'emploi salarié hors intérim subit une légère baisse de 0,5 % alors que l'emploi intérimaire augmente de 14,0 %.

Le volume de travail temporaire progresse de presque 20,0 % dans la construction et de 6,3 % dans l'industrie. L'industrie demeure le plus gros utilisateur de travail temporaire dans le Cher en employant plus d'un intérimaire sur deux (51,6 %) en 2016.

Le poids du tertiaire dans l'intérim départemental est le plus faible de la région soit 29,2 % contre 37,1 % au niveau régional. Cependant, en 2016, c'est surtout dans le tertiaire que le nombre d'emplois ETP progresse (+ 25,5 %). La plupart des activités tertiaires sont concernées et en particulier, en termes de volume d'EETP, le commerce (+ 18,7 %) et le transport-entreposage (+ 20,7 %).

Les femmes sont sous-représentées parmi les intérimaires du Cher. Elles occupent seulement 22,8 % des emplois ETP contre 30,8 % au niveau régional. Cette proportion est une des plus basses de la région. La surreprésentation du travail temporaire dans la construction, secteur peu féminisé, en est une des causes possibles.

Les jeunes sont bien représentés parmi les intérimaires du département : ils occupent 25,2 % des emplois intérimaires ETP en 2016 soit une augmentation de 57 EETP par rapport à 2015.



CHER	Emploi salarié du secteur marchand non-agricole		Emplois équivalents temps plein (EETP)			Taux de recours		
	2016	Evol. 2016/2015 (en %)	2016	Evol. 2016/2015 (en %)	Répart. 2016 (en %)	pour 100 salariés Cher	pour 100 salariés Centre-Val de Loire 2016	Indice de spécificité Dépt / Région
Ensemble	61 155	-0,5	2 304	14,0	100,0	3,6	4,8	0,8
dont Industrie	17 346	1,2	1 188	6,3	51,6	6,4	9,1	0,7
dont Industries extractives	68	6,3	6	30,5	0,2	7,7	8,2	0,9
Fab. aliments, boiss. & prdts base tabac	1 976	5,7	148	4,4	6,4	7,0	10,6	0,7
Fab. textiles, ind. hab., cuir & chauss.	724	-1,1	8	102,1	0,3	1,1	6,0	0,2
Travail bois, ind. papier & imprimerie	911	-4,1	99	14,1	4,3	9,8	7,4	1,3
Industrie chimique	133	4,7	11	22,7	0,5	7,7	12,1	0,6
Fab pdts en caoutchouc, plastique et autres produits minéraux non métalliques	1 750	3,7	125	8,8	5,4	6,7	10,5	0,6
Métallurgie & fab. pdts mét. sauf machines	3 738	0,6	249	-5,1	10,8	6,2	9,0	0,7
Fab. prod. informat., électroniq. & opt.	509	-4,5	39	26,0	1,7	7,0	8,2	0,9
Fabrication d'équipements électriques	817	0,2	89	-12,4	3,9	9,8	10,9	0,9
Fabric. de machines & équipements n.c.a.	1 505	1,3	199	19,5	8,6	11,7	11,8	1,0
Fabrication de matériels de transport	2 134	3,5	83	4,7	3,6	3,8	11,2	0,3
Aut. ind. manuf.; répa. & inst. de mach.	1 027	-2,7	65	-1,7	2,8	5,9	6,7	0,9
Prdn & distr. élec. gaz vap. & air cond.	1 307	0,5	12	689,1	0,5	0,9	1,2	0,8
Gestion eau, déchets & dépollution	747	0,5	57	14,2	2,5	7,1	7,8	0,9
dont Construction	4 962	-0,3	409	19,7	17,8	7,6	6,8	1,1
dont Tertiaire	38 847	-1,2	672	25,5	29,2	1,7	2,7	0,6
dont Commerce, répar. automobile & motocycle	11 253	-0,7	208	18,7	9,0	1,8	2,1	0,9
Transports et entreposage	4 766	0,1	253	20,7	11,0	5,0	10,0	0,5
Hébergement et restauration	2 810	1,4	36	47,4	1,6	1,3	1,3	1,0
Édition, audiovisuel et diffusion	302	4,9	1	14,5	0,0	0,2	0,5	0,4
Télécommunications	555	-14,0	2	-0,1%	0,	0,4	0,7	
Act. informatique & svices d'information	257	0,0	2	-0,1%	0,	2,8	0,3	
Activités financières et d'assurance	1 544	-0,8	20	97,0	0,8	1,2	0,9	1,5
Activités immobilières	612	-0,3	14	11,6	0,6	2,2	2,4	0,9
Act. juri., compta., gest., arch., ingé.	2 402	1,5	33	96,4	1,4	1,4	2,1	0,6
Recherche-développement scientifique	79	16,2	2	14,2	0,1	2,8	2,4	1,1
Autres act. spécial., scientif. et tech.	446	-1,5	15	111,3	0,6	3,2	3,4	0,9
Act. de svices administratifs & soutien (hors act. des agences de travail temporaire)	2 710	-11,5	29	20,4	1,3	1,1	2,4	0,4
Administration publique	795	-2,3	1	-45,3	0,1	0,2	0,7	0,2
Enseignement	865	-2,3	6	81,4	0,3	0,7	0,6	1,1
Activités pour la santé humaine	1 560	1,8	8	-13,7	0,4	0,5	1,3	0,4
Hébergement médico-soc & social et action sociale sans hébergement	5 663	1,9	26	-4,4	1,1	0,5	0,3	1,5
Arts, spectacles & activités récréatives	625	-20,3	4	25,8	0,2	0,7	0,7	1,0
Autres activités de services	1 603	2,6	12	68,2	0,5	0,7	0,9	0,8

Source : DARES - exploitation des fichiers de Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim - AcoSS-Urssaf base de données SEQUOIA - Données brutes

ENCADRÉ MÉTHODOLOGIQUE

Travail temporaire : depuis le premier janvier 1995 et l'entrée en vigueur de la loi sur les entreprises et l'initiative individuelle, les agences de travail temporaire établissent et adressent à l'organisme gestionnaire de l'assurance chômage un relevé mensuel de contrat de travail temporaire pour chacune des missions réalisées au cours du mois. Le résultat de la collecte des relevés mensuels est transmis par le centre national de collecte de Pôle emploi à la Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques (DARES). Chaque mois, la DARES dénombre les contrats d'intérim qui ont commencé dans le mois, les contrats en cours d'exécution. Elle procède ensuite au calcul de la durée moyenne des missions achevées dans le mois et des équivalents-emplois temps plein. Ces informations sont ventilées suivant l'activité économique et le lieu d'implantation de l'établissement utilisateur.

Emploi salarié : Les données de l'emploi salarié présentées dans cette publication sont issues de la base de données Séquoia de l'AcoSS et de l'Urssaf. Ces données recensent les établissements employeurs du secteur privé et l'effectif salarié associé au 31/12. Le champ du secteur privé AcoSS-Urssaf couvre l'ensemble des entreprises employeuses du secteur concurrentiel, affiliées au régime général (donc hors régime agricole) et exerçant leur activité en France (métropole et Dom hors Mayotte). Il couvre ainsi l'ensemble des établissements cotisant aux Urssaf à l'exception de ceux appartenant au secteur public. Il exclut donc les établissements relevant du régime agricole (suivis par la CCMSA) et les particuliers employeurs. Ces derniers font l'objet d'un suivi statistique spécifique par l'AcoSS et l'Urssaf. (À compter de la publication des données d'effectifs salariés et de masse salariale du 1er trimestre 2017, la définition du secteur public correspond désormais à celle de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP). Les activités des agences de travail temporaire ont également été retirées de cette base. Le champ est très proche de celui de l'Unedic (qui exclut les ex-grandes entreprises nationales) qui était utilisé jusqu'à la publication relative aux données 2012.

Emplois équivalents à temps plein (EETP) : volume total de travail effectué par les intérimaires rapporté au volume de travail effectué par une personne travaillant à temps plein.

Taux de recours : rapport entre le nombre d'emplois intérimaires en équivalent temps plein dans un secteur et l'effectif salarié du secteur augmenté du nombre d'emplois intérimaires en équivalent temps plein.

Avertissement : le calcul des taux de recours à travers deux bases de données distinctes (AcoSS et Dares) présente une limite liée à l'absence du secteur agricole (AZ) dans le traitement de données de l'AcoSS/Urssaf. La part très faible (entre 0,2% et 0,8% selon les départements de la région) du secteur agricole dans les données sur l'emploi intérimaire permet le calcul du taux de recours sans risque de distorsion.

Indice de spécificité : rapport entre le taux de recours régional et celui observé au niveau national.



Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) du Centre-Val de Loire

12 Place de l'Etape - CS 85809 - 45058 ORLÉANS Cedex 1
Téléphone : 02 38 77 68 00 Fax : 02 38 77 68 01
www.centre-val-de-loire.direccte.gouv.fr

Directeur de la publication : Patrice GRELICHE

Réalisation : Valentino SCARDIA (Service Etudes, Statistiques, Evaluation)

Mise en page : Isabelle FRADET

ISSN : 1271-7495